

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Dinan  
Commune de Languédias

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS  
SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2015**

.....

L'an deux mil quinze, le quinze juillet, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 10 : Votants : 10

Date de convocation et d'affichage : 09 Juillet 2015

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Hélène DANIEL, Marina DEROUILLAC, Graziella WERNER, Yannick JAMEAULT, Anne JEHANNO, Christian GICQUEL, Kerry SHEPPARD, Amans GAUSSEL

Etait absent : Jérôme THOMAS

A été élue secrétaire de séance : Anne JEHANNO

Présentation par Mme Diana Jaramillo et Frédéric Gest, Professeurs de yoga formés en Colombie, de l'association « SEMILLA ART & YOGA »

L'Association qui a pour but d'enseigner le Kundalini yoga et la médiation artistique, pour adultes et enfants. Les valeurs de Semilla (« graine ») : Élargissement de la conscience, respect de l'autre et de la nature, le développement de l'empathie et de la joie de vivre...

Pour les activités 2015-2016, l'idée serait de démarrer un nouveau cours à Languédias. Projet d'installer une yourte à Kerauvêpres, en attendant peut-être une construction en dur. Une partie des activités pourrait être dans la yourte (journées art et yoga, mercredi après-midi pour les enfants), une autre partie pourrait se faire à la salle des fêtes (possibilité d'atelier avec les personnes âgées).

Tarif annuel : 280 euros pour atelier hebdo (36 séances environ).

Pour les TAP (Temps d'activités Périscolaires), possibilité dans la salle des fêtes qui est équipée de tapis de gym. Tarif : entre 40 et 60 euros de l'heure.

M. le Maire remercie les intervenants et leur demande de se renseigner auprès de services compétents pour connaître la réglementation concernant l'installation d'une yourte pour ce type d'activité.

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion précédente et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés.

Le procès-verbal est adopté.

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-01* **Objet : ASSURANCES \*AVENANT CONTRAT**

M. le Maire informe l'assemblée qu'en droit public, les contrats d'assurances ne peuvent pas se renouveler par tacite reconduction. De ce fait, il a demandé auprès de GROUPAMA, un avenant sans changement du contrat pour l'assurance CONDUIRE 2012, référence 09650448W 4000 (concerne le véhicule des services techniques) avec une date d'échéance fixée au 31 décembre 2018.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité donne :

- ✓ Son accord concernant l'avenant établi pour le contrat assurance CONDUIRE 2012, référence 09650448W 4000 avec un terme fixé au 31 décembre 2018.
- ✓ Pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant et tout autre document concernant ce dossier.

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-02* **Objet : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE  
ANNEE 2015/2016**

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors de la réunion du 15 juin 2015.

Il précise qu'il a rencontré les élus des communes de Trédias et Mégrit le 24 juin, que ce sujet a été évoqué et fait part de la discussion.

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir délibéré débattu

- Emet un avis favorable concernant l'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire entre les trois communes.
- Décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2015/2016
  - 2.60€ pour les enfants scolarisés au sein du RPI
  - 5.30€ pour les adultes.

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-03* **Objet: AMENAGEMENT DU TERRAIN DES  
SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET  
INTER GENERATIONNEL\* MOBILIERS**

M. le Maire rappelle :

- les diverses dispositions prises concernant ce dossier
- Que lors de l'ouverture des plis, pour :
  - le lot « Equipement divers », une seule offre, très supérieure à l'estimatif.
- Qu'il a été décidé lors de la réunion du 20 février 2015 de négocier en "gré à gré" les offres correspondant à l'estimation et aux besoins de la collectivité, s'agissant du lot « Equipements divers ».

Il rappelle que chaque conseiller a été destinataire des devis concernant les bancs, l'habillage de poubelles etc. (faisant parti du lot Equipements divers).

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les devis, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ Donnent :

- leur accord pour acquérir auprès de Modern'Agencement (M. Marcel COCHARD) 4 rue du Brulé à Languédias conformément aux devis DV 2015071376 et DV 2015061363, le mobilier (bancs avec socles de granit, l'habillage des poubelles etc.) pour un montant TTC de 2 403.24 €.
- Que cette dépense sera imputée en investissement Opération 192 « Aménagement de l'ancien terrain des Sports »
- Pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-04* **Objet: AMENAGEMENT DU TERRAIN DES  
SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET  
INTER GENERATIONNEL\* POINT D'EAU**

M. le Maire rappelle :

- les diverses dispositions prises concernant ce dossier (entre autre, la mise en place des plantations).
- Qu'il est nécessaire d'arroser ponctuellement les plantations et de prévoir un point d'eau à l'extérieur du local « Buvette » pour les personnes fréquentant et pratiquant des activités sportives sur le lieu.

Il précise qu'il a demandé à M. Didier DEBROISE, le plombier qui intervient régulièrement sur la commune pour les travaux de maintenance de plomberie et d'électricité un devis.

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance du devis, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ Donnent :

- leur accord pour confier à M. Didier DEBROISSE conformément au devis n° DC000605, la mise en place d'un point d'eau pour un montant TTC de 506.40€.
- Que cette dépense sera imputée en investissement Opération 192 « Aménagement de l'ancien terrain des Sports »
- Pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-05** Objet: **AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* PAILLAGE**

M. le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant ce dossier, notamment la mise en place des plantations.

Il précise :

- Qu'il est nécessaire de « pailler » afin d'éviter prématurément la repousse des mauvaises herbes, préserver les plantations du dessèchement et par la même occasion, faciliter le travail des employés communaux.
- Que toutes les opérations de production de paillage se feront à partir de la valorisation des bois communaux

Il fait part des devis qu'il a en sa possession et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance du devis, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ Donnent :

- leur accord pour confier à la SCIC Energies Renouvelables les prestations de broyage, transport et mise en place des copeaux pour un montant TTC de 2 376 €.
- Que cette dépense sera imputée en investissement Opération 192 « Aménagement de l'ancien terrain des Sports »
- Pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-06** Objet: **AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* BARBECUE**

M. le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant ce dossier.

Il demande l'opinion de chacun quant à la mise en place d'un barbecue en granit jaune de Languédias.

Il précise qu'il a demandé un devis au dernier artisan tailleur de pierres de la commune et fait part des plans et du montant demandé qui s'élève à 1 710€ (sans TVA, M. FILLAUT étant autoentrepreneur).

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Souhaite ne pas dépasser la somme de 1 250€ pour la mise en place du barbecue étant entendu qu'il faudra également acquérir les briques, l'entourage pour la sécurité, les grilles etc..
- Emettent un avis favorable pour confier à l'entreprise FILLAUT-CREATION, dernier artisan tailleur de pierres de la commune la réalisation d'un barbecue.

- Charge M. le Maire de revoir les plans avec M. FILLAUT afin de réajuster le devis qui ne devra pas excéder le montant de 1 250 €.
- Que cette dépense sera imputée en investissement Opération 192 « Aménagement de l'ancien terrain des Sports »
- Pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-07* Objet : **Lotissement « Domaine Pierre Duthilleul »**  
**DISPOSITIF P.S.L.A.**

M. le maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du document émanant du Ministère du logement, concernant le dispositif Prêt Social Location Accession (PSLA). Il signale qu'il a été contacté par Armor Habitat qu'il a reçu en compagnie des adjoints. Cette société souhaite réserver un lot dans le lotissement afin d'y construire une maison dans le cadre du PSLA.

Le conseil municipal, après avoir vu point par point tous les éléments du dispositif (conditions d'accession, modalités de construction, mécanisme fiscaux, aides fiscales etc.), avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier donne:

- Son accord pour la réservation du lot n° 9 pour une durée de 3 mois par Armor Habitat dans le cadre du dispositif du Prêt Social Location Accession.
- Pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-08* Objet : **RYTHMES SCOLAIRES**

M. le Maire rappelle :

- ✓ Que pour l'année scolaire 2014/2015 :

La semaine d'école était répartie sur 4 jours ½

Des Temps d'Aménagements Périscolaires ont été proposés aux enfants les mardis et vendredis de 15 h à 16 h 30 avec trois intervenants :

Le mardi, l'OISCL de Broons, Mme Micheline DUBOIS et Mme Maëlle BAUDET, directrice.

Le vendredi, Mme Micheline DUBOIS, Mme Sonia BOISSIERE, la cantinière et Mme Maëlle BAUDET.

Qu'une convention d'interventions d'animateurs sportifs et culturels en milieu scolaire a été signée entre la commune de Languédias et l'O.I.S.C.L. du Pays de Duguesclin de Broons.

M. Le Maire précise que :

Mme BAUDET a été recrutée par la commune de Trédias pour le RPI, comme directrice des activités périscolaires,

Qu'elle a eu en charge l'encadrement des TAP en collaboration avec les différents intervenants,

Qu'elle a fait savoir que pour des raisons professionnelles, elle ne renouvellerait pas le contrat en septembre.

Qu'il faudra donc procéder au recrutement d'une nouvelle directrice.

Que Mme le maire de Trédias l'a informé qu'une candidature avait été déposée. Un entretien avec les élus de Trédias et Languédias est programmé pour le mardi 21 juillet à la mairie de Trédias.

Il propose de reconduire pour la rentrée 2015/2016, les dispositions prises en 2014/2015 et d'accorder à Mme Micheline DUBOIS, ½ heure pour le temps de préparation de chaque séance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré donne son accord pour :

- ✓ Reconduire à la rentrée 2015/2016 les dispositions prises lors de la rentrée 2014/2015 (jours et horaires proposés aux enfants, intervenants etc.)
- ✓ Le renouvellement de la convention d'interventions d'animateurs sportifs et culturels en milieu scolaire avec l'O.I.S.C.L. du Pays de Duguesclin de Broons.

- ✓ Renouveler le contrat de Mme Micheline DUBOIS et lui accorder ½ heure de temps de préparation avant chaque séance de 1h30.
- ✓ D'accorder à Mme Sonia BOISSIERE des heures complémentaires dans le cadre des activités périscolaires proposées aux élèves de l'école de Languédias.
- ✓ Embaucher une nouvelle directrice (le recrutement sera effectué par la mairie de Trédias) pour les écoles de Trédias et Languédias.

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-09* Objet : **MARCHE DE NOEL**

M. le Maire donne la parole à Mme Hélène DANIEL chargée de l'organisation du marché de Noël prévu dans la salle polyvalente et à l'extérieur le 29 novembre de 10 h à 18 h qui souhaite savoir si la municipalité reconduit l'animation « Manège Enfantin ».

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- ✓ Donne son accord pour offrir aux enfants de la commune un ticket de manège gratuit.
- ✓ Décide :
  - Que la somme engagée sera de 200 €.
  - Que les billets seront achetés auprès de M. Gilbert CHEVALIER de Saint-Malo propriétaire du Manège Enfantin qui participera à cette manifestation.
  - Que le paiement s'effectuera par mandat administratif.
  - De donner pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien l'organisation de cette festivité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Constructeur Socoren**

M. le Maire signale qu'il a reçu un responsable commercial de la société Socoren qui souhaitait se faire connaître auprès des habitants « locataires » de la commune.

Il donne lecture du courrier rédigé par cette société et demande à chacun de s'exprimer.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, en avoir débattu ne s'oppose pas à ce que cette société fasse de la publicité mais ne veut pas que la commune y soit associée.

#### **Contrat de Territoire 2016-2020**

M. le Maire rappelle les objectifs des contrats de territoires départementaux 2016-2020.

Il signale :

- que le conseil communautaire a décidé d'attribuer 50% de l'enveloppe pour les projets communaux et les autres 50% sur des projets intercommunaux.
- Qu'il a demandé que le projet d'aménagement des carrières du Houx soit intégré dans les projets à caractères intercommunaux.

#### **Personnel Communal**

M. Le Maire informe l'assemblée qu'Alain VIOT, agent technique est en arrêt pour une durée de 3 mois, qu'il faudra prévoir son remplacement et fait part de ses idées.

Il rappelle qu'en ce qui concerne l'entretien du cimetière, il a été confié à Steredenn.

Il signale également :

Qu'il a pris contact avec les communes de Mégrit, Trébédan et Trédias afin de connaître les missions confiées à la cantinière et fait part des informations qu'il a en sa possession

Qu'il a rencontré la cantinière et l'agent de service effectuant le ménage afin de revoir la répartition des tâches qui incomberont à chacune sans modification de la durée hebdomadaire de service.

#### **Regroupement Pédagogique Intercommunal Languédias, Mégrit et Trédias**

M. le Maire rappelle :

- le mode de fonctionnement du RPI en matière de répartition des charges, à savoir : 1/3 pour chaque commune.
- Qu'il s'est renseigné auprès d'autres communes également en RPI afin de connaître leur mode de fonctionnement et fait part de son enquête.
- que le 24 juin, les élus des trois communes se sont réunis afin de faire le point.

- Qu'il a été décidé de travailler sur une répartition au prorata du nombre d'élèves de chaque commune pour certaines charges d'ici à la rentrée 2016.

### **Ecole**

M. Jean-Yves NEDELLEC signale qu'il est nécessaire de prévoir la réfection des joints du mur de l'école

### **Pot d'accueil de la rentrée**

M. le Maire propose de reconduire cette invitation le jour de la rentrée.

Le conseil valide la proposition.

### **Aménagement du secteur de la Beauflais**

M. le Maire rappelle qu'il a dû annuler la réunion prévue le mardi 7 juillet et propose de la reporter au mardi 28 ou mercredi 29 juillet.

### **Inauguration « Aménagement ancien terrain des sports »**

M. Le Maire rappelle que ce projet a été financé par l'Etat dans le cadre de la DETR, du Conseil général, « Contrat de Territoire » et par la réserve parlementaire, Mme Viviane LE DISSEZ.

Il propose d'inaugurer cet aménagement en y invitant les divers financeurs et la population et soumet quelles dates : 25/26 septembre, 03/10 octobre

Il précise que lors de cette inauguration, M. René REGNAULT, remettra à M. Emmanuel ROLLAND la médaille d'honneur décernée par le Ministère du Développement Durable.

### **Lutte contre les pesticides**

M. le Maire rappelle qu'un après-midi rencontre aura lieu le samedi 18 juillet 2015 au foyer rural, dans le cadre d'une sensibilisation au danger des pesticides et à l'urgence d'un retour au jardinage nature.

Il donne la parole à M. Christian GICQUEL, chargé de la mise en place de cet événement.

M. GICQUEL rappelle :

- Que la conférence sera animée par M. Emmanuel ROLLAND, qu'elle commencera à 14 h avec projection d'un film suivi d'un échange sur le thème du petit jardin des écoliers.
- Qu'un goûter bio sera servi vers 16 h
- Que cet après-midi sera clôturé vers 17 h par une marche symbolique contre l'usage des pesticides et du round up.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.  
Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jérémy DAUPHIN

Présentation par Mme Diana Jaramillo et Frédéric Gest, Professeurs de yoga formés en Colombie, de l'association « SEMILLA ART & YOGA »

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-01* Objet : ASSURANCES \*AVENANT CONTRAT

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-02* Objet : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2015/2016

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-03* Objet: AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* MOBILIERS

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-04* Objet: AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* POINT D'EAU.

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-05* Objet: AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* PAILLAGE

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-06* Objet: AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* BARBECUE

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-07* Objet : Lotissement « Domaine Pierre Duthilleul » DISPOSITIF P.S.L.A.

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-08* Objet : RYTHMES SCOLAIRES

*Séance du 15 juillet 2015 n° 2015-008-09* Objet : MARCHE DE NOEL

**QUESTIONS DIVERSES**

Constructeur Socoren\*Contrat de Territoire 2016-2020\*Personnel Communal\*Regroupement Pédagogique Intercommunal Languédias, Mégrit et Trédias\*Ecole\*Pot d'accueil de la rentrée\*Aménagement du secteur de la Beauflais

Inauguration « Aménagement ancien terrain des sports »\*Lutte contre les pesticides

**SIGNATURES**

Jean-Yves NEDELLEC 1 <sup>er</sup> Adjoint	Graziella WERNER 2 <sup>ème</sup> Adjointe	Christian GICQUEL 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL	Yannick JAMEAULT		